



*Comité économique et social européen*

**Conférence**

*"Démocratie participative: état et perspectives ouvertes  
par la Constitution européenne"*

*Bruxelles - 8-9 mars 2004*

**SESSION PLÉNIÈRE D'OUVERTURE**

**INTERVENTION**

**de M. Roger BRIESCH,**

**Président du Comité économique et social européen**

Seul le texte prononcé fait foi  
Check Against Delivery

Monsieur le Ministre,  
Mesdames et Messieurs,  
Chers Amis, Chères Amies,

Je voudrais vous souhaiter à toutes et à tous une très cordiale et très chaleureuse bienvenue au Comité économique et social européen, dans la maison de la société civile organisée et, par conséquent, dans votre maison.

Je tiens tout particulièrement à vous saluer toutes et tous, représentants d'organisations européennes et nationales de la société civile, des Comités économiques et sociaux nationaux, du secteur académique, des institutions européennes, et tant d'autres encore présents aujourd'hui.

Je suis particulièrement heureux de l'engouement suscité par notre initiative. Cet engouement témoigne à la fois de la pertinence du thème de cette conférence et de l'opportunité du moment choisi pour l'organiser.

La présence de Monsieur le Ministre Dick ROCHE me conforte dans cette pensée.

Permettez-moi ainsi de vous renouveler mon plein appui, et celui du Comité tout entier, aux efforts entrepris par la Présidence irlandaise de l'Union pour dégager, si possible, avant les élections européennes, les bases d'un consensus qui permette ensuite à la Conférence intergouvernementale de parvenir à un accord sur le projet de Constitution européenne.

Il n'y a pas d'alternative raisonnable au projet de Constitution élaboré par la Convention européenne !

.../...

Ce projet est le fruit d'un processus démocratique de détermination de la volonté qui confère une légitimité nouvelle et considérablement accrue au processus d'intégration européenne.

Mesdames et Messieurs,

Il est évident que L'Union européenne traverse une grave crise de confiance.

Les citoyens ne se privent pas de lui reprocher son inefficacité dans un certain nombre de domaines, ni de pointer du doigt ses déficits démocratiques.

Et pourtant les citoyens refusent le repli sur des positions nationales et la logique des alliances entre États membres hors du cadre politique qu'offre l'Union, comme en témoigne leur appui très majoritaire à l'adoption du projet de Constitution.

Cela ne rend que plus urgent la nécessité de remédier durablement à cette crise de confiance qui pourrait mettre en cause, non seulement les structures communautaires, mais aussi les fondements du modèle européen de société, et de son modèle social en particulier, au détriment des principes éthiques et des valeurs qui fondent le processus d'unification européenne: réconciliation, démocratie, solidarité, justice, paix, unité et liberté.

Il est important aujourd'hui de prendre pleinement conscience de cet état de fait, car l'inspiration éthique est à la base du consensus général sur l'identité européenne.

Sans cette identité, l'Union européenne qui s'élargit pour englober demain presque tous les pays du continent, avec leurs cultures, leurs langues, leurs traditions, leurs constitutions, leurs sensibilités et histoires différentes, ne peut avoir d'existence durable en tant que communauté politique.

Le projet de Constitution est un pas essentiel dans cette direction.

Ses acquis constituent autant d'avancées vers une Union plus démocratique, plus solidaire, plus transparente, plus efficace et plus ouverte.

Le titre VI du projet de Constitution sur "La vie démocratique de l'Union" représente, à cet égard, une avancée remarquable car il traduit le souci de faire des citoyens européens des acteurs à part entière du processus d'intégration européenne et de son évolution.

Le Comité s'en est souvent félicité.

Certes, il ne s'agit que d'un premier pas, mais j'estime que les bases sont jetées pour permettre de s'attaquer au déficit démocratique, mais aussi de participation, dont souffre l'Union européenne et remédier durablement, on peut l'espérer, à cette crise de confiance dont j'ai déjà parlé.

Il est évident que le Parlement européen a une responsabilité capitale en ce qui concerne la dimension politique de ce processus que je qualifierais de "re-légitimation" du projet européen.

Il est donc normal que ce soit plus particulièrement vers cette institution que se tournent les regards des citoyens afin de combler le "déficit démocratique" dont souffrent le cadre institutionnel et les structures de prise de décisions de l'UE.

Mais il existe également au sein de l'UE un "déficit de participation", que les parlements, les organes politiques et les processus politiques ne peuvent combler à eux seuls.

En insérant une disposition sur la démocratie participative dans le projet de Constitution, la Convention et donc les femmes et les hommes politiques qui la composait ont érigé en principe constitutionnel le fait que le concours des citoyens actifs et engagés, ainsi que des organisations à travers lesquelles ils s'expriment et agissent, est indispensable pour réaliser l'ambition assignée à l'Europe d'être un véritable espace de liberté, de démocratie, de justice et de sécurité.

Cela est également remarquable.

Mesdames et Messieurs,

L'instrument le plus important de la démocratie participative, c'est le dialogue civil.

Mais que faut-il entendre par dialogue civil ?

Il n'a en effet pas de fondement juridique et il n'y a pas même de consensus sur le concept lui-même, sur sa portée, ses procédures et ses acteurs.

Par dialogue civil, et il vous appartient de débattre pendant ces deux jours sur ce thème, le Comité économique et social l'aborde à partir de trois éléments :

- en premier lieu, le dialogue entre les organisations européennes représentatives de la société civile sur l'évolution et l'avenir de l'Union et de ses politiques;
- en deuxième lieu, le dialogue structuré et régulier entre l'ensemble de ces organisations et l'Union et, enfin,
- en troisième lieu, le dialogue sectoriel quotidien entre les organisations de la société civile et leurs interlocuteurs au sein des pouvoirs législatifs et exécutifs.

D'ailleurs, il ne s'agit pas seulement que les organisations de la société civile soient consultées.

Il y a un besoin, et je dirais même une exigence démocratique qu'elles soient impliquées dans les processus de formation des politiques et de préparation des décisions communautaires, ainsi que - une fois que ces décisions sont prises - dans leur mise en œuvre.

Il est donc essentiel de donner effectivement corps au concept de démocratie participative au niveau de l'Union et de dialogue civil qui en est l'instrument principal. Il vous appartiendra aussi de faire des suggestions et propositions à cet égard.

Mesdames et Messieurs,

Il ne peut y avoir de bonnes politiques et de bonnes décisions sans écoute, sans participation et sans l'assentiment des personnes concernées et que, pour être efficaces, ces décisions doivent impérativement être acceptées par les intéressés.

La démocratie participative, qui ne peut être envisagée et pratiquée que comme un complément à la démocratie représentative, satisfait aux exigences d'une gouvernance européenne moderne, dans la mesure où elle offre de multiples possibilités en matière d'écoute, de conseil et de participation, qui se regroupent dans la conception que l'on a du dialogue civil.

Dans le cadre de la définition du nouvel ordre constitutionnel de l'Union par la Convention européenne, le dialogue structuré et institutionnalisé entre la société civile organisée et l'Union, revêt une importance et un intérêt particuliers.

Mais elle requiert aussi impérativement un dialogue constant entre les différentes organisations de la société civile.

En effet, seul le dialogue de la société civile avec elle-même permet de parvenir à un consensus concernant le processus d'intégration européenne et son développement. En l'absence d'un tel consensus, un échange de vues fructueux et utile avec les institutions de l'Union n'est guère possible.

Cette forme du dialogue civil, au sens de la démocratie participative et de la gouvernance européenne, ne peut être réellement effective et efficace que si elle peut s'inscrire dans un cadre institutionnel et bénéficier d'une "tribune" spécifique.

Je suis pleinement convaincu que le Comité économique et social européen est appelé à jouer ce rôle dans le nouvel ordre constitutionnel de l'Union européenne.

Par sa composition et sa fonction, par la place qu'il occupe dans l'architecture politique de l'Union, et par ses méthodes de travail, le Comité dispose des atouts indispensables pour, d'une part, organiser les échanges de vues entre des représentants de la société civile animés par des motivations différentes et défendant des intérêts divergents et, d'autre part, faciliter un dialogue structuré et continu entre les associations, organisations et fédérations transnationales et européennes qui composent la société civile organisée et les institutions de l'Union.

Au cours des dernières années, le CESE n'a pas ménagé ses efforts pour faire en sorte d'assurer une représentation aussi large que possible de la société civile organisée et de pouvoir assumer encore mieux sa fonction de représentant institutionnel de la société civile organisée mais les traditions, la coutume et les droits acquis restent forts, sans parler des modalités de désignation des membres du Comité.

Nous sommes ainsi pleinement conscients que le CESE, dont la représentativité est indiscutable, ne reflète néanmoins que partiellement la



diversité et l'évolution de ce que recouvrent les termes "société civile organisée".

C'est pourquoi le Comité associe de manière croissante, et sous diverses formes, à ses structures et à ses travaux les ONG et les réseaux européens et transnationaux qui ne sont pas ou pas encore directement représentés en son sein : auditions, conférences, séminaires, rencontres, etc.

De nombreuses passerelles ont été lancées dont je vous épargnerais, bien sûr, l'inventaire.

L'exemple le plus récent et le plus notable de cette volonté d'ouverture et d'échange a été l'organisation, par le Comité, de rencontres régulières d'information et de dialogue sur les travaux de la Convention, en coopération avec son Vice-président, Jean-Luc DEHAENE et d'autres membres du Présidium, avec les organisations et réseaux européens de la société civile.

Pareilles réunions ont, sans nul doute, témoigné de la volonté du Comité d'agir plus et mieux en tant que structure d'accueil et d'écoute de la société civile organisée.

Ce faisant, le CESE a exprimé, depuis plus de trois ans et à plusieurs reprises, sa détermination de faire des pas supplémentaires dans la coopération avec les organisations européennes de la société civile.

Le Comité a été conforté dans ses démarches notamment par la Commission européenne qui s'est engagée à coopérer avec lui, dans le cadre d'un

Protocole signé le 24 septembre 2001, lui afin qu'il soit en mesure de devenir un *"intermédiaire privilégié entre les institutions de l'Union et la société civile organisée"*.

Dans ce contexte, je suis particulièrement heureux de vous informer que, lors de sa dernière réunion, le 24 février et sur la base d'un rapport élaboré par M. BLOCH-LAINÉ, le Bureau du CESE a adopté des propositions importantes pour une coopération renforcée et plus structurée avec les organisations et réseaux européens de la société civile.

Ces propositions prévoient la mise en place d'une structure permanente ayant pour vocation d'être à la fois un organe de liaison et de dialogue politique.

Cette instance de liaison et de dialogue aurait pour mission de garantir, d'une part, une approche coordonnée du CESE vis-à-vis de ces partenaires européens et, d'autre part, le suivi des initiatives décidées en commun.

Ce rapport figure dans le dossier qui vous a été remis et j'espère que vous aurez la possibilité de nous faire connaître votre point de vue au cours de cette conférence.

Permettez-moi en guise de dernier mot de vous souhaiter de fructueux débats et de remercier très vivement et très sincèrement tous ceux qui ont accepté d'intervenir au cours de ces journées et qui ont la tâche (oh! combien difficile) de nous éclairer....

Je vous remercie.